

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/
Affichée le
24/07/20 1 24/07/20
Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Service des Assemblées

Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Elisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILLAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSOIS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

Représentés : VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOUJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques,

Excusés : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°07	Commission d'Appel d'Offres – Désignation des membres
RAPPORTEUR	François MANDELLI

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	129	129			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La commission d'appel d'offres est ainsi composée :

2	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
	Présidée par	François MANDELLI
	Désignation parmi les conseillers communautaires	
	Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (possibilité de renoncer au scrutin secret à l'unanimité)	

Nbre de sièges	Qualité	Membres	Commune
1	Titulaire	Sylviane BETTINGER	La Chapelle-saint-Luc
2	Titulaire	William HANDEL	Vailly
3	Titulaire	Jean-François RESLINSKI	Isle-Aumont
4	Titulaire	Brigitte LEYMBERGER	Troyes
5	Titulaire	Catherine LEDOUBLE	Saint-André-les-Vergers
1	Suppléant	Thierry BLASCO	Bréviandes
2	Suppléant	Nicole ROUSSELOT	La Vendue Mignot
3	Suppléant	Michel VOLHUER	Bouranton
4	Suppléant	Marie-Hélène TRESSOU	Lusigny-sur-Barse
5	Suppléant	Anna ZAJAC	Troyes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DESIGNATION DES MEMBRES****Exposé :**

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président ou son représentant, Président de la commission, et de cinq membres du Conseil Communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Président ou son représentant ne sont pas élus par le Conseil Communautaire. En effet, le Président préside de droit la C.A.O. Son représentant est nommé par arrêté du Président et est choisi en dehors des membres élus de la C.A.O. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la C.A.O. par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Les membres de la C.A.O. ainsi désignés sont amenés à constituer également le collège de maîtrise d'ouvrage des jurys de concours de maîtrise d'œuvre. Les modalités de constitution et de dépôt des listes ont été arrêtées par délibération du Conseil Communautaire lors de sa séance du 10 juillet 2020.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire n'impose de modalités particulières de scrutin en la matière, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE RENONCER au vote à bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;**
- **DE DESIGNER cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil Communautaire, au scrutin de liste ;**
- **DE PRECISER que les membres de la Commission d'Appel d'Offres constituent le collège de la maîtrise d'ouvrage des jurys de concours de maîtrise d'œuvre.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote